

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 28 Juillet 2015 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juillet 2015, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 est adopté à l'unanimité, avec la remarque suivante.

- 1) Page 3 – Rapport n°2 – Suite à la remarque de Madame TROMENSCHLAGER, le vote du point n°2 est modifié comme suit :

"Le Conseil Municipal, par 23 pour et 5 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et à procéder à la vente des parcelles ci-dessus désignées, décide de retenir l'étude notariale de Maître Eric JEANNIN, Notaire de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir".

FINANCES COMMUNALES

Affectation des résultats 2014 - Modification → Le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

TRAVAUX COMMUNAUX

Réaménagement de la rue du Robin – Demande de subvention → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental, à hauteur de 67 400 € dans le cadre du plan "100 projets pour l'emploi", pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue du Robin.

Déplacement et restauration du monument aux morts : → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, à hauteur de 8 700 €, pour la réalisation des travaux de réfection et déplacement du monument aux morts de Saint-Marcel.

INTERCOMMUNALITE

Création d'un service commun d'Appui Technique aux Communes - Grand Chalon → Le Conseil Municipal a approuvé la création du service commun d'Appui Technique aux Communes dans les domaines de l'aménagement, de la voirie et des bâtiments. Après avoir validé le projet de convention et la fiche d'impact, l'assemblée délibérante a également autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents à ce dossier.

ADMINISTRATION GENERALE

Contrat de ville → Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de Saint-Marcel au Contrat de Ville du Grand Chalon et autorise Monsieur le Maire à signer ce Contrat de Ville 2015 - 2020 et tous documents afférents à ce dossier.

Bibliothèque Municipale - Règlement intérieur → Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la nouvelle rédaction du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale qui est applicable au 1^{er} septembre 2015.

SERVICE JEUNESSE-CULTURE

Bourse aux vacances – Conventions → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Collège Vivant Denon, la Commune de Lans et la Commune de Châtenoy-en-Bresse. L'objectif de celles-ci est d'organiser des "chantiers utiles". Ce dispositif permet à des jeunes de réaliser certains petits travaux en direction d'organismes publics. En retour, ces mêmes jeunes bénéficient d'une aide proportionnelle à leur participation. Cette aide vient en déduction des tarifs des séjours organisés par le service jeunesse.

PERSONNEL COMMUNAL

Formation → Le Conseil Municipal a accepté les demandes de participation au colloque "NEUJ'PRO 2015" à VICHY, pour un agent du service jeunesse, un agent du service Enfance-Famille et un élu. Le montant de ce colloque s'élève à : 600.00 €.

Accueil d'une apprentie → Le Conseil Municipal a accepté l'accueil d'une stagiaire en contrat d'apprentissage au sein du service Enfance-Famille. Cette élève prépare un BTS ESF (Economie Sociale et Familiale) au Centre de Formation de Bourgogne à BESANCON.

Attribution d'un véhicule de fonction → Le Conseil Municipal a fixé la liste des bénéficiaires d'un véhicule de fonction. A compter du 1^{er} septembre 2015, ce véhicule sera attribué au futur Directeur Général des Services.

QUESTIONS DIVERSES

a) Monsieur GONNOT demande quelle sera l'intervention de la collectivité, suite au courrier reçu des riverains de la Pièce Bonjean, leur annonçant l'arrêt du ramassage des containers des ordures ménagères, alors que leur impasse dispose d'une placette de retournement.

Monsieur le Maire répond qu'il a signé ces courriers à la demande du Grand Chalon. Prochainement, il organisera une réunion sur place avec les riverains concernés afin de leur expliquer pourquoi les chauffeurs ne peuvent faire demi-tour avec leur camion.

Pour Monsieur GONNOT, il conviendrait que le Grand Chalon équipe son service ramassage des ordures ménagères avec des camions qui permettent le passage dans des rues étroites, SAINT-MARCEL n'étant pas la seule commune confrontée à cette situation.

Pour Madame PLISSONNIER, il s'agit de savoir qui est à l'origine de cette décision : Les techniciens du Grand Chalon ou pour des raisons de sécurité, les chauffeurs et les rippeurs.

Monsieur le Maire souligne qu'aujourd'hui, la collectivité fait attention à ce type de problème

b) Monsieur GONNOT demande pourquoi il a été posé un enrobé noir devant le bâtiment commercial à l'entrée de la rue Jean Henri FAVRE, alors qu'il était prévu un enrobé ocre afin de mieux différencier les espaces entre les voitures et les piétons.

Monsieur le Maire lui répond que les enrobés ocres sont plus jolis mais que leur tenue dans le temps ne donne pas satisfaction. C'est pourquoi les entreprises ne veulent plus en poser. Il précise que c'est la ville qui a pris en charge la réalisation de cet enrobé mais qu'elle n'a pas assumé les branchements que le pétitionnaire avait négociés avec l'ancienne municipalité.

c) Monsieur DESPOCQ fait une déclaration pour remercier l'ancien Directeur Général des Services pour son travail, pendant 16 ans au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire précise que des remarques ont été faites à Monsieur GALLAND, mais que la décision est prise et que celui-ci continuera à faire partie de la collectivité mais avec d'autres missions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.